

Bourses JSPS Summer Program 2021

L'objectif de ces bourses de courte durée est de **promouvoir les échanges entre de jeunes chercheurs français et japonais et d'établir des contacts avec des laboratoires japonais pouvant conduire au développement ultérieur de coopération.**

La JSPS propose 15 bourses pour de jeunes chercheurs pour un séjour de 2 mois, de juin à août, **dates non modifiables**, dans un laboratoire universitaire ou un institut sous la tutelle du MEXT (voir la liste des Instituts ou laboratoires éligibles sur le site de la JSPS) :

http://www.jsps.go.jp/j-summer/data/list_of_host_institutes_2018.pdf

ou

https://www.soken.ac.jp/cms_upload/JSPS%20Summer%20Program_List%20of%20Researchers%20of%20SOKENDAI2018.pdf

- **Critères d'éligibilité**

Les bourses sont destinées à **de jeunes chercheurs français** : M2 recherche, doctorant ou post-doctorant ayant soutenu leur thèse depuis moins de 6 ans. Toutes les disciplines sont concernées.

- **Le dossier comprendra**

1. Formulaire CNRS complété en français ou en anglais
2. **Formulaire JSPS complété en anglais.**

Attention, veuillez noter l'adresse exacte où vous souhaitez recevoir le courrier qui sera transmis par la JSPS in fine

3. Lettre d'invitation rédigée en anglais du chercheur hôte japonais, la copie est acceptée rédigée **en anglais, sur papier à en-tête du laboratoire**
4. Lettre de recommandation de votre directeur de thèse ou de laboratoire : **1 seule lettre, rédigée en anglais, sur papier à en-tête du laboratoire**

NB : Les lettres d'invitation et de recommandation mentionneront explicitement l'intérêt du projet pour le candidat et pour les laboratoires français et japonais.

5. Lettre en anglais donnant votre consentement à la JSPS pour le transfert de votre dossier incluant vos données personnelles. Vos noms, nationalité, titre et organisation affiliée et établissement d'accueil peuvent être rendus publics sur le site de la JSPS.
6. Copie de votre dernier diplôme (M1, M2 ou doctorat) et une traduction anglaise non officielle

Conseil : votre dossier JSPS devra mettre en évidence un lien avec une institution française (CNRS ou non).

Date limite de dépôt des dossiers au CNRS : 10 novembre 2020

Le dossier complet est à transmettre en format PDF à bourses_jsps@cnrs.fr en veillant bien à séparer le formulaire CNRS des autres documents.

Merci d'enregistrer les documents transmis sous le format suivant :

Nom du candidat_JSPS Summer Programme 2021

Si vous déposez une demande de bourse pour un autre appel JSPS, merci de l'adresser par un mel séparé.

Tout dossier non conforme ne sera pas examiné.

CNRS-DERCI – Japon

- **Résultats**

Le CNRS donnera les résultats de la sélection 3 mois après la date de clôture. Les futurs boursiers retenus recevront ensuite durant le mois de mai une lettre de confirmation de la JSPS ainsi que tous les détails concernant le départ. Dès avis favorable du CNRS, vous devrez vous assurer auprès de votre collègue japonais sur les conditions d'hébergement.

Veillez noter **que si la situation sanitaire le permet, une demi-journée de pré-orientation** sera organisée au siège du CNRS quelques semaines avant votre départ en présence des représentants de la JSPS. Vous êtes fortement encouragé à y participer !

ATTENTION : Une fois que le CNRS vous aura donné sa réponse, toutes les indications concernant votre départ vous seront communiquées par e-mail par la JSPS et vous devrez répondre par e-mail. Vous devez donc vous assurer de la possibilité de consulter vos messages entre les mois d'avril et juin 2021. Sans réponse aux différents messages de la JSPS et de l'agence de voyage, vous ne pourriez pas obtenir votre billet.

- **Informations générales**

En mai 2021, seront aménagées par la JSPS des sessions en ligne pour donner le coup d'envoi de ce programme : discussions avec les anciens boursiers, cours de japonais etc...

L'arrivée au Japon a lieu le 16 juin 2021 avec un retour le 18 août 2021, dates non modifiables et imposées par la JSPS. Vous vous engagez à respecter ces dates et à participer aux activités proposées par l'organisme japonais. Vous serez attendu à votre descente d'avion. La JSPS prend en charge le voyage et verse une allocation globale à l'arrivée qui couvre les frais de séjour.

La JSPS n'accepte pas de prendre en charge votre billet retour pour celui ou celle qui veut rester au-delà du programme pour faire du tourisme. Vous devrez donc le prendre à votre charge.

Vous n'avez pas besoin de visa pour un séjour de 2 mois au Japon sauf requête express de l'institution d'accueil.

Les frais de séjour sont à considérer comme le remboursement de frais de mission. Si vous avez une bourse en France, cette bourse doit continuer à courir durant votre séjour au Japon.